



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de la commune de Balgau du 25 février 2019

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Sous la présidence de Monsieur Pierre ENGASSER, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Chantal BIXEL, Bernard FULHABER, Marcel FURSTOSS, adjoints au Maire, Marie-Paule BRENDLE, Anne FOURNEL, Valérie WALTER, Raphaël JECKER, Claude KELLER, Patrice MININGER, Dominique SCHERRER, conseillers municipaux

Absents excusés : Mélanie BIXEL-BONJEAN, conseillère municipale, et Sébastien EGLER, conseiller municipal

Ont donné procuration : Christophe ROUX, adjoint au Maire à M. Pierre ENGASSER, Maire.

Secrétaire de séance : Juliette GIRARDOT

Sous la présidence de M. le Maire Pierre ENGASSER, la séance est ouverte à 20h.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2019
1. Procédure de péril imminent – demande de remboursement des frais d'expertise auprès de Roger KURY
2. Procédure de péril imminent – demande de remboursement des frais d'expertise auprès d'André KOEHL
3. Proposition de participation au marché public du Centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires : mandat d'autorisation
4. Demandes de subventions
5. Convention SPA
6. Réservation de terrain lotissement des Bleuets
7. Débat PADD
8. Divers

Avant d'aborder le premier point, Monsieur le Maire adresse, en son nom et en celui du Conseil municipal, ses plus sincères condoléances à M. Marcel FURSTOSS pour le décès de son père, Théodore FURSTOSS. Ce dernier a siégé comme conseiller municipal à Balgau de 1959 à 1971 et de 1983 à 1989. L'enterrement aura lieu jeudi 28 février à 14h30.

0. Approbation du PV de la séance du 14 janvier 2019

M. Patrice MININGER précise que le matériel mentionné dans son bilan d'activité du corps des sapeurs-pompiers (point divers) est uniquement du matériel vestimentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2019.

DEL2019-02-25/007 : Procédure de péril imminent – demande de remboursement des frais d'expertise auprès de Roger KURY

En raison de l'état de péril du bâtiment sis 3 rue de l'église à Balgau (68740) appartenant à M. Roger KURY, la commune a décidé à l'automne 2018 de mettre en œuvre la procédure de péril imminent visée à l'article L 511-3 du Code de la construction et de l'habitation.

A cette fin, un expert du tribunal administratif de Strasbourg a été mandaté par la commune aux fins de constater les désordres affectant le bâtiment et de préciser les mesures provisoires et immédiates nécessaires pour mettre fin au péril.

En application de l'article R.621-13 du code de justice administratif, la commune a dû assumer les frais d'expertise, pour un montant de 683.55 € TTC. Et conformément à l'article R 621-13 du Code de justice administrative, l'ordonnance peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies de droit commun.

La procédure, pour des raisons administratives, a été menée au nom unique de M. KURY. En effet, au Tribunal, lorsqu'un même dossier concerne plusieurs personnes, seul le nom de la première personne citée apparaît dans son intitulé. Cependant, un autre administré, M. André KOEHL, a également fait l'objet d'une expertise le même jour, pour sa grange en état de dégradation avancée. La commune souhaite donc diviser le montant de l'ordonnance par deux, afin de la facturer aux deux intéressés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

De procéder au recouvrement de l'ordonnance par la voie du Trésor. L'ordonnance d'expertise pour un montant de 683.55 € TTC sera donc facturée à M. KURY pour moitié.

DEL2019-02-25/008 : Procédure de péril imminent – demande de remboursement des frais d'expertise auprès d'André KOEHL

En raison de l'état de péril du bâtiment sis 7 rue du Rhin à Balgau (68740) appartenant à M. André KOEHL, la commune a décidé de mettre également en œuvre la procédure de péril imminent visée à l'article L 511-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article R 621-13 du Code de justice administrative, l'ordonnance peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies de droit commun.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

De procéder au recouvrement de l'ordonnance par la voie du Trésor. L'ordonnance d'expertise pour un montant de 683.55 € TTC sera donc facturée à M. KOEHL pour moitié.

DEL2019-02-25/009 : proposition de participation au marché public du Centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires : mandat d'autorisation

Le centre de gestion du Haut-Rhin a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du département des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2019. La commune a l'opportunité de se joindre à la démarche en confiant au CDG, par délibération, un mandat l'autorisation à agir pour son compte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

de confier au Centre de gestion du Haut-Rhin un mandat l'autorisant à agir pour son compte.

DEL2019-02-25/010 : Demandes de subventions

A – UDSP

La cotisation est obligatoire, d'un montant de 35 € par sapeur-pompier actif (22), soit 770 €, et de 22 € par vétéran (11), soit 242 €. A cela s'ajoutent 17.20 € par abonnement au magazine de la Fédération (4), soit 68.80 €. La somme totale demandée est donc de 1080.80 € de cotisation. La commune doit subventionner à hauteur de 57% du montant total.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

De payer la cotisation à hauteur de 57%, soit 616.05 €.

b- Sécurité routière

L'association pour la Prévention routière se rend tous les ans, sur demande des enseignants, dans des classes de CM1 et de CM2, afin de sensibiliser les enfants au code de la route, et ainsi de minimiser les accidents.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'accord de principe d'attribution de 60 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

De valider l'accord de principe d'attribuer 60 € de subvention à l'Association pour la Prévention routière. Le montant de cette subvention sera fixé définitivement lors de l'élaboration du budget communal.

c- Association régionale « Aide aux handicapés moteurs »

L'Association est reconnue d'utilité publique et a pour vocation de consacrer toutes ses activités au mieux-être des personnes handicapées moteurs qui lui sont confiées. Un jeune de la commune est concerné par ce dispositif.

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal donne un accord de principe, et que le montant soit fixé par la suite, lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

De valider l'accord de principe d'attribuer une subvention à l'Association « Aide aux handicapés moteurs ». Le montant de cette subvention sera défini lors de l'élaboration du budget communal.

DEL2019-02-25/013 : Convention SPA

La convention SPA est obligatoire, le coût étant de 0.80 €/habitant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention SPA.

DEL2019-02-25/014 : Réserve de terrain au lotissement des Bleuets

Un dernier terrain est disponible au lotissement communal « Les bleuets ». M. Jimmy HILDWEIN et Mme Marina LIBMAN, résidant Balgau, ont émis le souhait d'acquérir ce terrain en vue de la construction d'une maison individuelle. Ils ont candidaté par courrier reçu en date du 15 février 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré

DECIDE

D'accorder la vente du terrain communal cadastré section 17 parcelle 318, d'une contenance de 682 m², situé rue des Bleuets à Balgau, à M. HILDWEIN et Mme LIBMAN.

Débat PADD

Le Conseil municipal doit débattre sans vote formel au sujet du plan d'aménagement du PLUi en cours d'élaboration. La discussion aborde différents thèmes : modalités d'organisation

des réunions publiques à venir, diminution des terrains constructibles à Balgau, étude des plans du PLU actuel. Une réunion entre la Municipalité et des représentants de la Communauté de communes aura lieu en mairie le 01 mars afin de défendre les intérêts communaux.

Points divers

Forêt communale

M. FURSTOSS présente un devis reçu de l'Office national des forêts. La préparation des lots pour une adjudication de bois de chauffage est une dépense obligatoire, car la commune souhaite mener une adjudication cette année. 2000 € maximum seront budgétisés sur ce point.

Assainissement

M. WERNER souhaite se raccorder au réseau collectif. Dans la mesure où l'ensemble du conduit doit passer sous un chemin communal, l'autorisation de la commune est requise, avec l'établissement d'un acte notarial de servitude de passage. La charge des travaux incombe au pétitionnaire. Accord est donné à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Fête des aînés

La prochaine fête des aînés se tiendra le 05 mai.

Centre aéré

Des discussions sont en cours. Mme BIXEL a rencontré, avec M. ROUX, premier adjoint, le représentant des Foyers Club du Haut-Rhin. Les dates du Centre aéré ont été fixées du 15 juillet au 02 août. Mme BIXEL souhaiterait faire un centre aéré communal par la suite : les Foyers Clubs assureraient alors trois semaines, la commune deux semaines. Cette question doit être encore discutée avec le responsable lors d'une rencontre ultérieure. Mais la commune se défendra.

Journée citoyenne

La journée citoyenne 2019 se tiendra le 22 juin.

Travaux en entrée de village

Une lettre a été envoyée au Conseil départemental en date du 06 février, afin de solliciter l'accord du département pour la mise en place d'une nouvelle signalisation rue de Namsheim.

Travaux rue de Fessenheim

M. FULHABER présente aux membres du Conseil les plans et devis reçus, ainsi que les projets actés lors de la dernière commission voirie :

- rétrocession de l'angle de terrain de la propriété Laurent MININGER, pour 6m²
- Vente de parties de terrains aux propriétaires de la rue de Fessenheim

L'objectif serait de créer une route avec trottoir intégré. Ce projet est évalué à 306 000 €.

Restructuration de la mairie

L'avant-projet sommaire aurait dû être livré entre le 24 décembre et le 2 janvier, et le permis de construire réceptionné le 04 février. L'avant-projet a finalement été réceptionné le 14 février et ne convient pas. Les architectes viennent en Mairie le 26 février à 9h pour en discuter et devront faire une nouvelle proposition rapidement.

Prêt de matériel

M. SCHERRER résume la réunion de la « commission matériel » de la Communauté de communes. La CCPRB mettra à disposition des communes et des associations du matériel divers (sono, grilles de sécurité...). Les demandes seront à effectuer auprès de la mairie, qui transmettra les documents (papiers d'assurance etc.) à la Communauté de communes. Les associations devront chercher et restituer le matériel par leur propre moyen. La liste du matériel et les documents de location devront être diffusés auprès des associations communales.

Lampadaires

L'UEM est intervenue le 15 février, et nos agents communaux sont à jour dans leur planning de réparations.

L'ensemble des anciens mats a été contrôlé (structure béton, base du mats) mais aujourd'hui les gamelles tendent à ne plus être vendues et deviennent donc irremplaçables. M. le Maire propose, si le budget le permet, d'anticiper cette perte en achetant progressivement des gamelles tant qu'elles sont disponibles.

Dépôts sauvages

M. FURSTOSS signale que 70 bouteilles ont été ramassées par ses soins rue Oberhardt. Sur quatre containers à déchets, un est en effet condamné depuis un certain temps par la Communauté de communes. De même, la plate-forme côté cimetière est propre, mais le tri n'est pas effectué correctement dans les containers.

Taille des arbres

M. FULHABER a demandé des devis pour l'automne, les arbres seront taillés à cette période.

L'ordre du jour ayant expiré, et aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h16.